

Assemblée générale du personnel de la fonction publique et des secteurs subventionnés

12 mars 2019

Résolution : Grève des femmes*/Grève féministe

1. Considérant :

- i. Que malgré les principes inscrits dans la constitution depuis maintenant 38 ans, l'égalité femmes-hommes n'est toujours pas réalisée, entre autres sur les lieux de travail ;
- ii. Que malgré la charte de l'égalité et les positions de principes de l'Etat en tant qu'employeur, les discriminations sexistes persistent ;
- iii. Que les instances du CARTEL ont déposé un cahier de revendications depuis février et qu'à l'heure actuelle le conseil d'Etat n'est pas entré en matière formellement sur les revendications du personnel.

2. L'assemblée générale du personnel de la fonction publique et des secteurs subventionnés exige :

- i. Un calendrier de négociations précis sur le cahier de revendications déposé par le Cartel intersyndical le 6 février ;
- ii. Des projets de loi, règlements et directives reprenant ces revendications ;
- iii. Une déclaration publique du Conseil d'Etat affirmant son soutien à ce mouvement et garantissant que le droit de grève pourra être exercé sans risque ;
- iv. Une position ferme du Conseil d'Etat sur la suppression des examens le 14 juin en assurant un traitement égal entre le personnel enseignant et le personnel PAT.
- v. Le retour à 64 ans de l'âge pivot à la CPEG ;
- vi. La mise en place d'un plan d'éducation non genré et non sexiste en collaboration avec les associations professionnelles.
- vii. La mise en application et le suivi des recommandations du SECO en matière d'allaitement

3. L'assemblée générale mandate les instances du Cartel afin de :

- i. Mobiliser un maximum de collègues pour la grève des femmes*/grève féministe du 14 juin 2019 ;
- ii. Soutenir l'organisation d'assemblée sectorielle pour informer et mobiliser ;
- iii. Porter les revendications du personnel auprès de l'état employeur et formuler un préavis de grève pour le 14 juin 2019.